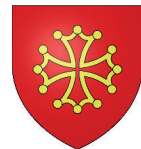


Commune de VENASQUE

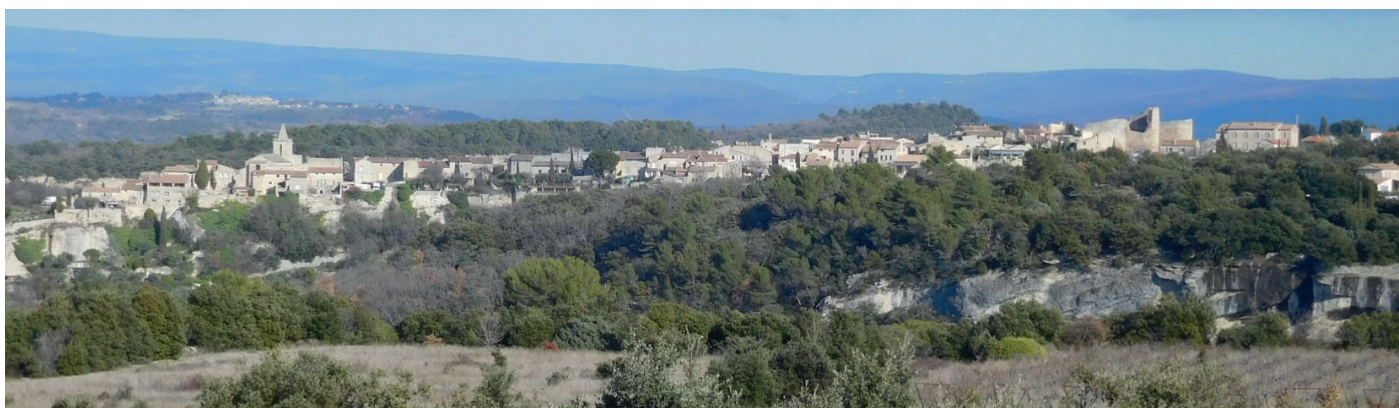
Hôtel de Ville, 88. Grand'Rue, 84210 VENASQUE

Tel : 04.90.66.02.93 / Fax : 04.90.66.60.46

Email : mairie@venasque.fr



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENASQUE



F. MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS POUR REALISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Dates :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite par DCM du 28/03/2012

Règlement National d'Urbanisme entré en vigueur le 27/03/2017

PLU arrêté par DCM du 04/04/2019

PLU approuvé par DCM du

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



POULAIN URBANISME CONSEIL

223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com



F. Mentions des autres autorisations nécessaires

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENASQUE

MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES

Le dossier d'enquête publique doit faire mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance.

Concernant l'approbation du PLU de VENASQUE, au-delà de la présente enquête publique puis de l'approbation du PLU, il n'y a pas d'autres autorisations à obtenir. Il faudra que la délibération et le dossier soient néanmoins validés par le Contrôle de Légalité de l'Etat.

